

# Bordereau de signature

## DEC2018\_0037



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/03/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	05/03/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-03-05)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2018\_ 0037

DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES N°18D03 RELATIF A LA MAINTENANCE DU LOGICIEL PELEHAS AVEC LA SOCIETE A.F.I.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment les articles 42-3° et 30-I-3°-c, ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'acquisition en 2004 par la Commune de Noisiel pour le service logement du logiciel PELEHAS, pour une gestion informatique performante de ses dossiers, auprès de la société A.F.I., développeur de ce produit,

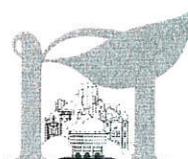
**CONSIDERANT** que le marché public de maintenance du logiciel est arrivé à terme le 31 décembre 2017, qu'il convient dès lors de conclure un nouveau marché afin d'assurer le maintien en bon état de fonctionnement de ce logiciel,

**CONSIDERANT** la proposition de la société A.F.I, seul prestataire à même d'en assurer la maintenance pour des raisons d'ordre technique et tenant à la protection de droits d'exclusivité,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats «Services » et de l'unité fonctionnelle « Maintenance du logiciel PELEHAS », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

PR

1/2



Suite de la décision N°2018\_ 0037  
portant sur la conclusion du marché public de services n°18D03

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la Société A.F.I. (Agence Française Informatique), sise 35 rue de la Maison Rouge à LOGNES (77185), le marché public de services n°18D03 relatif à la maintenance du logiciel PELEHAS, pour un montant forfaitaire annuel de 1 129,86 € HT (soit 1 355,83 € TTC), payable semestriellement par mandat administratif sur présentation de la facture. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est reconductible tacitement, deux fois maximum par période annuelle, sa durée globale ne pourra pas excéder trois ans.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 2 MARS 2018

Pour le Maire, et par délégation,  
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,  
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers



Patrick RATOUCHNIAK

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	05 MARS 2018
Affiché en Mairie le	05 MARS 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	05 MARS 2018
Notifié le	

2/2

